



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/12 Projet d'achat d'un bien immobilier : parcelle sise 124 rue Nationale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°7 du 2 juin 2022, la commune a manifesté son intention d'acquérir le bien situé au 124 de la Rue Nationale.

Le travail a été mené et les domaines ont évalué le bien au prix de 420 000 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que l'intention d'achat réside dans les caractéristiques même du bien :

- Il s'agit d'une demeure ancienne que l'on peut qualifier de patrimoine remarquable,
- Elle est directement implantée non seulement au cœur du village mais aussi face à la Mairie,
- Elle communique entre l'axe routier principal et l'espace CASADESUS et le collège Dolto,
- Le bien représente une superficie non négligeable pour une commune qui ne dispose plus de beaucoup de foncier constructible, en lien notamment avec les obligations de ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Dans le contexte socio-économique actuel et dans l'incertitude qui concerne les budgets communaux face à l'inflation et à ses conséquences, la prudence et la bonne gestion sont de mise aujourd'hui plus que jamais.

A ces fins, Monsieur le Maire a redéfini, selon les orientations discutées en marge du dernier Conseil Municipal de janvier 2023, le projet de la commune pour l'adapter au contexte. La négociation avec le propriétaire a abouti sur le projet suivant :

- Découpage de la parcelle en trois lots ;
- Acquisition d'un lot par la commune ;
- Développement de projets en lien avec des commerçants et artisans de proximité pour les deux autres parcelles ;

Le travail d'adaptation du cadastre et d'évaluation financière a abouti sur une évaluation des domaines pour la partie pour laquelle la commune se porte acquéreur à un montant de 107 000 € hors frais notariés (Annexe n°9).

Monsieur le Maire souhaite proposer au conseil l'achat par la commune de la parcelle qui comprend le chemin d'accès et les habitations jouxtant ce dernier selon le plan joint en annexe n°10. Cela permettrait, à moindre investissement, de poursuivre le projet de cheminement doux et sécurisé entre la rue Nationale, l'Espace Casadesus et le collège Dolto, la création d'un logement d'urgence et de cellules artisanales.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir :

- Entériner l'achat du bien situé au 124 Rue Nationale au prix fixé par les domaines ;
- L'autoriser à signer tout document relatif à cette acquisition dans la limite des disponibilités budgétaires ;

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, entérinent les dispositions de cette acquisition.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

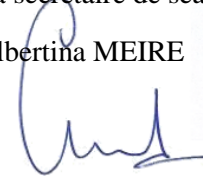
Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE





Projet communal



Projet de cellules
commerciales et
artisanales privées

Projet restaurant

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215904665-20230414-D2023_04_13_12-DE

S²LOW
7302 - SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 03/02/2023

Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy

BP 70689

59033 LILLE cedex

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Muriel Biela

Courriel : wanda.biela@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 20 62 80 80

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

141 rue Nationale

59 710 Pont-à-Marcq

Réf DS:10594798

Réf OSE : 2022-59466-85110

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien :

Ancienne maison dégradée

Adresse du bien :

124 rue Nationale à Pont-à-Marcq

Valeur :

107 000 €

- assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)